

AVIS OFFICIEL DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

RELATIF AU

PROGRAMME D' ACTIONS TOURISTIQUES DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

Le Conseil de Développement de l'agglomération briochine et du pays de Saint-Brieuc a souhaité dans le cadre du suivi des travaux du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc, être informé des démarches en matière d'animation touristique, entreprises dans la perspective d'un conventionnement avec le Conseil Régional de Bretagne. L'avis officiel ci-dessous découle :

- *d'une présentation des enjeux et des orientations, par Mme Sophie TREPS, chargée de mission au Pays,*
- *suivie d'un débat général visant à arrêter les grands axes de réflexion du Conseil de Développement.*

Le territoire du Pays de Saint-Brieuc dispose à l'image de la Bretagne, de quelques atouts et contraintes intrinsèques qu'il convient de rappeler :

- la Bretagne est une région reconnue pour la qualité de son environnement patrimonial et naturel. Son climat tempéré n'autorise toutefois pas de séjours exclusivement dédiés aux activités de baignade.
- Les touristes proviennent principalement des régions du Nord-Ouest de la France. Le nombre important de résidences secondaires conditionne néanmoins fortement les retombées économiques locales.

Le territoire du Pays de Saint-Brieuc présente en outre plusieurs caractéristiques locales :

- de nombreuses manifestations publiques estivales qui sont parfois concurrentes les unes des autres ;
- des produits touristiques innovants qui se distinguent par un bon rapport qualité / prix : l'acrobranche ;
- un développement récurrent d'algues vertes qui affecte durablement l'attractivité et l'image du pays ;
- une concentration aux alentours de Saint-Brieuc, de restaurants classés par les guides touristiques ;

Le tourisme connaît actuellement une modification structurelle des comportements touristiques

- la durée des séjours est de plus en plus courte, tandis que leur fréquence s'accroît ;
- les nouvelles technologies occupent désormais une place prépondérante dans la préparation des séjours.

Le tourisme se caractérise par un grand nombre d'acteurs locaux, tant en terme d'information, de promotion que d'animation : Office du Tourisme, Comité Départemental du Tourisme, Comité Régional du Tourisme...

Le Conseil de Développement considère sur la base de ses rappels qu'il serait intéressant :

> de **poursuivre l'intercommunalisation des offices de tourisme**. Les touristes ne séjournent plus en effet dans les limites de leur commune d'hébergement. L'accueil et l'information touristique doivent donc être organisés à l'échelle des bassins de vie.

> de **s'appuyer sur l'échelle régionale pour assurer la promotion touristique du territoire**. Les touristes décident en effet avant tout de séjourner en Bretagne, qui est géographiquement et culturellement identifiée. Cette échelle offre en outre la taille critique nécessaire à une visibilité nationale et européenne, voire mondiale.

Le Pays de Saint-Brieuc ne doit pas sur la base de cette organisation, définir de cible touristique particulière, qui limite le potentiel de développement. Les différents **projets touristiques** doivent néanmoins être **fondés sur le respect durable de la principale richesse locale : l'environnement patrimonial et naturel**.

Cette pluralité d'objectifs peut toutefois être **fondée sur un axe d'intervention partagé par tous** les acteurs locaux. **La solidarité** pourrait par exemple permettre d'engager des actions visant à :

- **Améliorer les conditions de travail des salariés** des entreprises touristiques, tant en terme de formation continue, que de conditions de travail (horaires, hébergements...);
- **Développer de nouveaux produits touristiques combinés** ou tout compris (transports, hébergements, visites), communs à plusieurs acteurs touristiques locaux ;
- **Elaborer un plan de communication territorial** qui permette de dépasser le phénomène des marées vertes, en s'appuyant sur l'engagement et la détermination des acteurs locaux.

Le Conseil de Développement,

Décembre 2008.